



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget principal

Compte financier unique 2024

Introduction

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

A compter de 2024, la présentation se fait désormais au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U) qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun. C'est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises.

Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la Commune de Neulise réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

La présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière de l'EPCI) ;
- Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- Etats annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...).

En 2024, le budget principal a dégagé 1 638 557,22 € de recettes pour 2 112 633,96 € de dépenses.

Son exécution se présente ainsi, tous mouvements confondus :

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultat / solde
Fonctionnement (total)	1 228 563,97 €	1 429 753,14 €	718 522,94 €	919 712,11 €
Investissement (total)	884 069,99 €	208 804,08 €	-37 133,03 €	-712 398,94 €
Total du budget principal	2 112 633,96 €	1 638 557,22 €	681 389,91 €	207 313,17 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 228 563,97 €, dont 1 220 627,77 € en opérations réelles et 7 936,20 € en opérations d'ordre¹.

	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	443 150,00 €	356 823,17 €	80,52%
Charges de personnel (chap. 012)	645 000,00 €	564 655,17 €	87,54%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	257 350,00 €	177 181,33 €	68,85%
Atténuations de produits (chap. 014)	81 500,00 €	79 335,00 €	97,34%
Total gestion des services	1 427 000,00 €	1 177 994,67 €	82,55%
Charges financières (chap. 66)	54 000,00 €	42 633,10 €	78,95%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	500,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	1 481 500,00 €	1 220 627,77 €	82,39%

¹ Opérations non budgétaires qui n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de la collectivité. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

Il est rappelé que les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées de dépenses récurrentes et rigides. La plupart des dépenses sont par conséquent prévisibles, mais certaines présentent néanmoins un caractère aléatoire (carburant, énergies, réparations...).

Les charges à caractère général (par exemple : eau / assainissement, frais de télécommunication / d'affranchissement, carburant, entretien des bâtiments / de la voirie, etc..) représentent 29% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 0,88% par rapport à 2023.

Les charges de personnel représentent, en 2024, 46% des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre 012 doit être mis en parallèle des recettes perçues pour le remboursement des rémunérations des agents en arrêt maladie (près de 22 000,00 € en 2024) et par les aides versées par l'État et le Département pour les agents en contrats aidés Parcours Emploi Compétences et le poste de Conseiller Numérique (plus de 40 000,00 €).

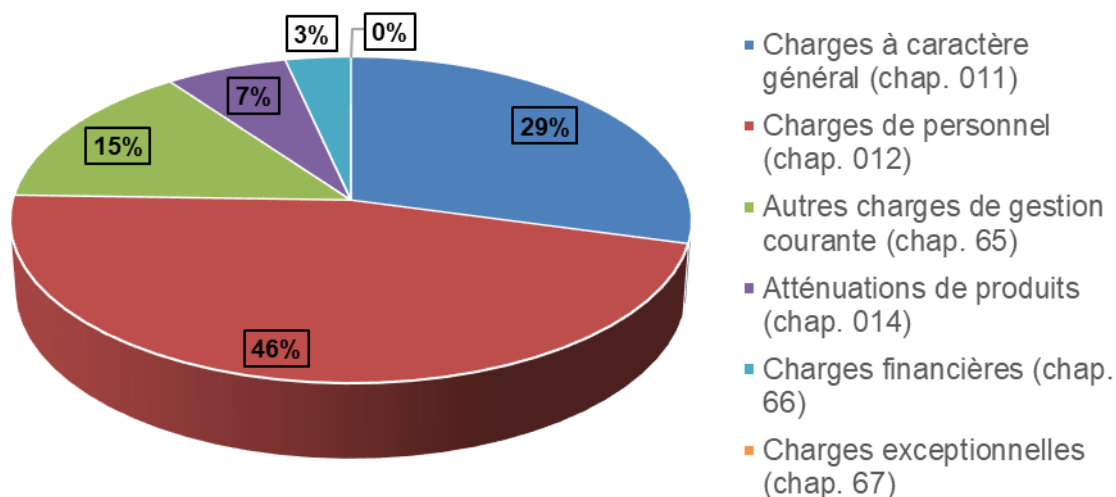
Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » se rapporte aux subventions versées aux associations et budgets annexes, aux contributions versées au SDIS (incendie et secours) et au SIEL-TE Loire (maintenance éclairage public) ainsi qu'aux indemnités des élus municipaux.

Le chapitre 66 « charges financières » correspond au paiement des intérêts des emprunts souscrits par la Commune.

Quant au chapitre 014 « atténuations des produits » il recense les dégrèvements supportés par la Commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à plus de 82% témoignant d'une prévision budgétaire établie sincèrement. Elles ont augmenté de 0,78% par rapport à 2023.

Dépenses de fonctionnement



2. Les recettes de fonctionnement

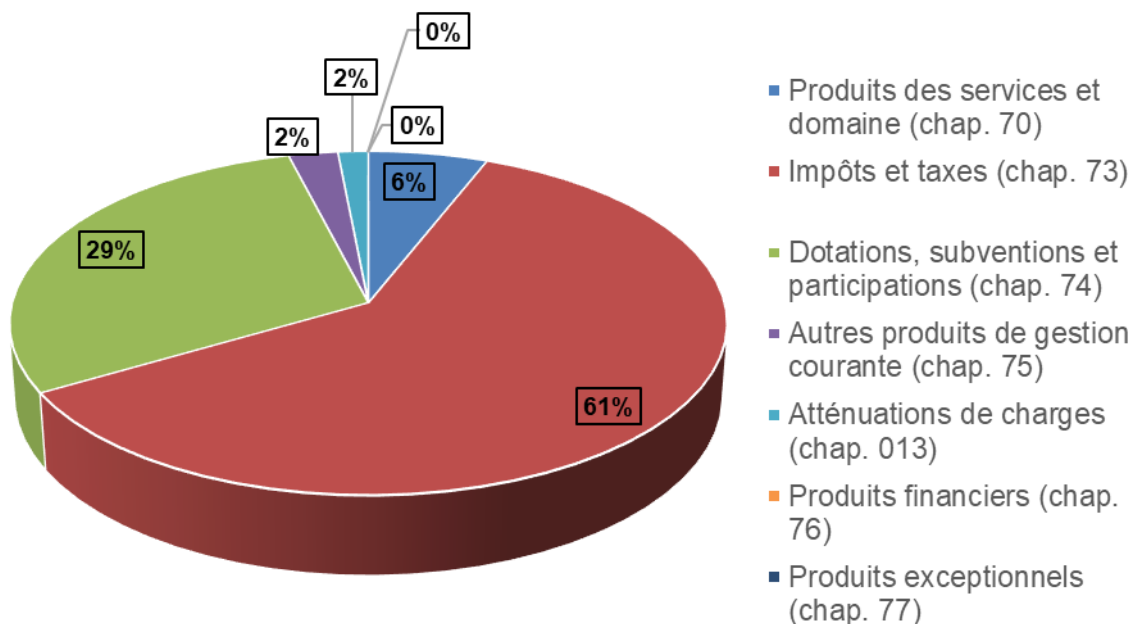
Les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, se sont élevées à 1 429 753,14 € dont 1 427 067,17 € en opérations réelles et 2 685,97 € en opérations d'ordre.

	Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
Produits des services et domaine (chap. 70)	94 600,00 €	85 997,34 €	90,91%
Impôts et taxes (chap. 73)	827 100,00 €	865 010,62 €	104,58%
Dotations, subventions et participations (chap. 74)	376 500,00 €	418 681,01 €	111,20%
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	114 500,00 €	35 510,37 €	31,01%
Atténuations de charges (chap. 013)	5 500,00 €	21 847,75 €	397,23%
Total recettes des services	1 418 200,00 €	1 427 047,09 €	100,62%
Produits financiers (chap. 76)	0,00 €	14,58 €	
Produits exceptionnels (chap. 77)	0,00 €	5,50 €	
TOTAL RECETTES REELLES	1 418 200,00 €	1 427 067,17 €	100,63%

Le taux de réalisation des recettes de 100,63% confirme la sincérité des inscriptions du budget.

Les ressources proviennent à près de 61% des impôts et taxes, 29% des dotations et participations et 6% des produits des services.

Recettes de fonctionnement



Il peut être noté que les recettes réelles de fonctionnement diminuent d'un peu plus de 3% par rapport à l'exercice 2023.

3. Les dépenses d'investissement

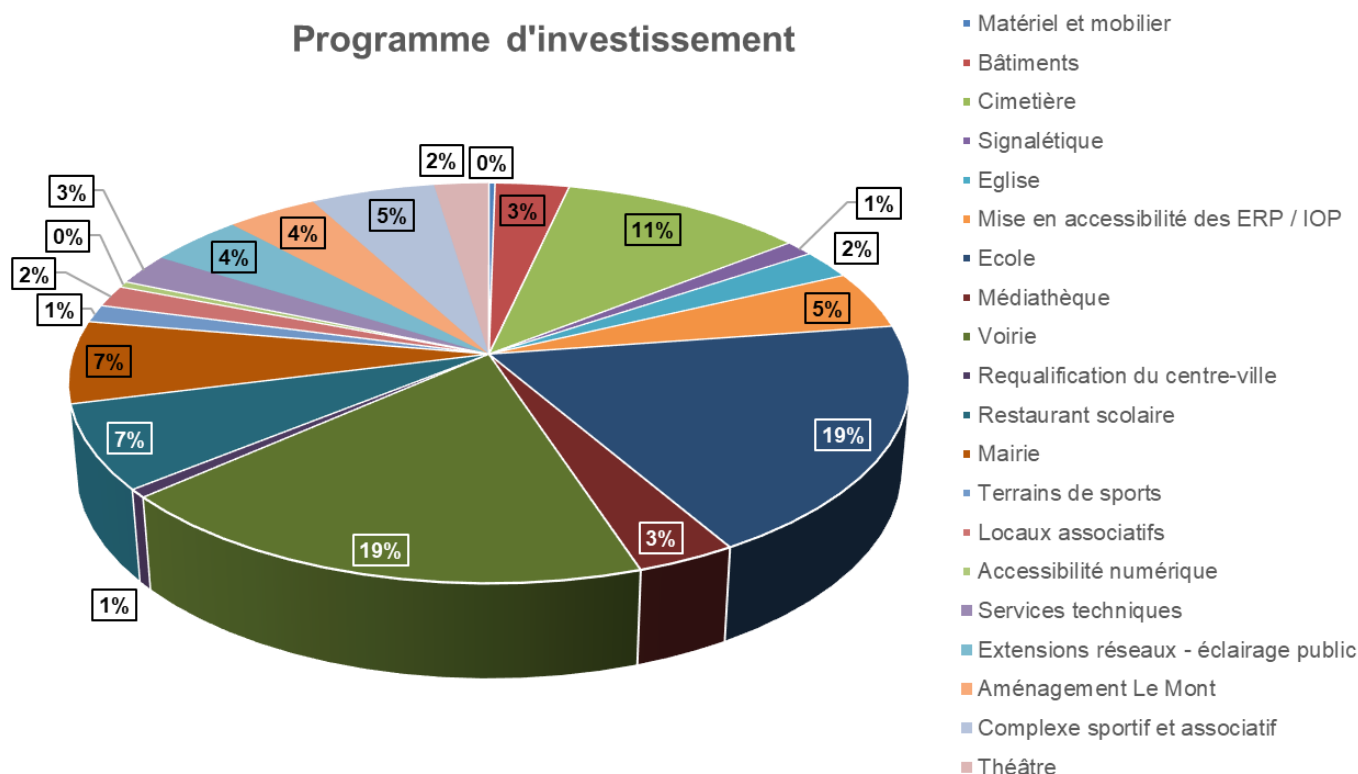
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 884 069,99 €, dont 881 384,02 € en opérations réelles et 2 685,97 € en opérations d'ordre.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement, hors charges financières, s'élève à 55,94%.

	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandatement	Restes à réaliser (2)	Total (1) + (2)	Taux d'emploi
Dépenses d'équipement	372 481,44 €	207 715,97 €	55,77%	129 188,73 €	336 904,70 €	90,45%
<i>Immobilisations incorporelles (chap. 20 - sauf 204)</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
<i>Immobilisations corporelles (chap. 21)</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Total des opérations d'équipement	372 481,44 €	207 715,97 €	55,77%	129 188,73 €	336 904,70 €	90,45%
Subventions d'équipement versées (article 204)	1 600,00 €	1 549,44 €	96,84%	0,00 €	1 549,44 €	96,84%
Total des dépenses d'équipement	374 081,44 €	209 265,41 €	55,94%	129 188,73 €	338 454,14 €	90,48%
<i>Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)</i>	31 000,00 €	17 683,19 €	57,04%	13 316,81 €	31 000,00 €	100,00%
<i>Emprunts et dettes assimilées (chap. 16)</i>	654 600,00 €	654 435,42 €	99,97%	0,00 €	654 435,42 €	99,97%
<i>Autres immobilisations financières (chap. 27)</i>	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Total des dépenses financières	685 600,00 €	672 118,61 €	98,03%	13 316,81 €	685 435,42 €	99,98%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 059 681,44 €	881 384,02 €	83,17%	142 505,54 €	1 023 889,56 €	96,62%

Le programme d'investissement 2024 a porté principalement sur les opérations de requalification de la voirie, les travaux de réhabilitation de l'école suite au sinistre de juillet 2023 (orage de grêle).

Programme d'investissement



Il peut être noté une augmentation importante du chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », par rapport à l'exercice 2023, du fait du remboursement du prêt court terme réalisé pour le financement des travaux d'aménagement du Chemin Vieux.

4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 208 804,08 €, dont 200 867,88 € en opérations réelles et 7 936,20 € en opérations d'ordre.

	Prévisions	Réalisations (1)	Taux d'émission	Restes à réaliser (2)	Total (1) + (2)	Taux d'emploi
Subventions d'investissement (chap. 13)	423 091,53 €	127 035,00 €	30,03%	296 056,53 €	423 091,53 €	100,00%
Emprunts et dettes assimilées (chap. 16 - hors 165)	1 000,00 €	1 267,14 €	126,71%	0,00 €	1 267,14 €	126,71%
Immobilisations corporelles (chap. 21)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Total des recettes d'équipement	424 091,53 €	128 302,14 €	30,25%	296 056,53 €	424 358,67 €	100,06%
Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10 - hors 1068)	17 500,00 €	72 565,74 €	414,66%	0,00 €	72 565,74 €	414,66%
Dotations, fonds divers et réserves (article 1068)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	
Produits de cessions d'immobilisations (chap. 024)				0,00 €	0,00 €	
Total des recettes financières	17 500,00 €	72 565,74 €	414,66%	0,00 €	72 565,74 €	414,66%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	441 591,53 €	200 867,88 €	45,49%	296 056,53 €	496 924,41 €	112,53%

Le chapitre 13 « subventions d'investissement » affiche un taux d'émission de 30% : cela s'explique par le décalage entre la réalisation des travaux et la perception des subventions à l'issue seulement des travaux.

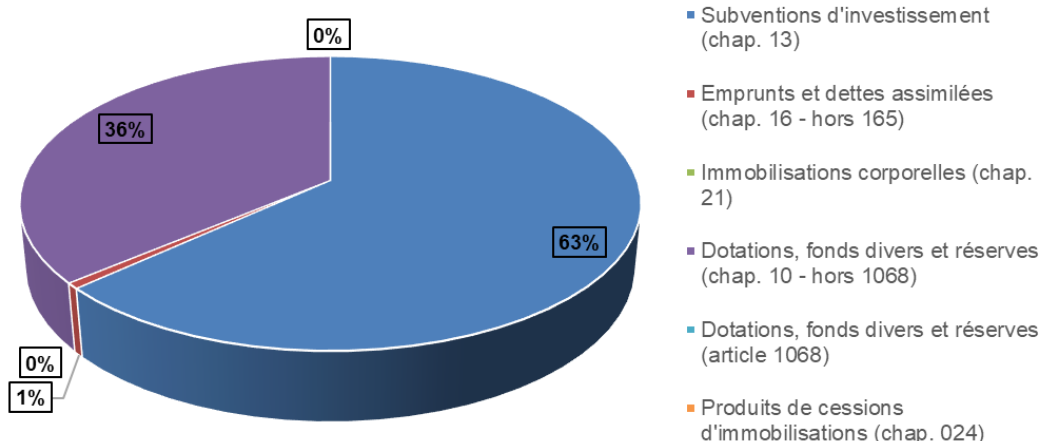
Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit pour l'année 2024. Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » correspond aux cautions déposées par les locataires de locaux communaux.

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) » affiche un taux de réalisation de plus de 414%. Cette différence avec les prévisions est liée à la perception d'un montant plus important de taxe d'aménagement. La date d'exigibilité de cette taxe ayant évolué au 01/09/2022, il est devenu plus complexe d'estimer avec précision le montant de taxe à percevoir au cours de l'exercice budgétaire.

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.

Les recettes d'investissement perçues en 2024 se répartissent de la façon suivante :

Recettes d'investissement



5. Évolution de l'annuité de la dette

Pour l'exercice 2024, l'annuité de la dette de la Commune de Neulise s'élève à 695 697,52 €, se décomposant de la manière suivante :

- 42 633,10 € de frais financiers ;
- 653 064,42 € de remboursement du capital.

Cette charge financière importante est liée au remboursement du prêt court terme réalisé pour les travaux de requalification du centre-bourg et de l'aménagement du Chemin vieux.

Ci-après un graphique présentant l'évolution de l'annuité de la dette depuis 2020 et jusqu'à 2030 (sous réserve qu'aucun nouvel emprunt ne soit réalisé) :

